



Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du jeudi 25 novembre 2021 à 19 h 30

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.02** Présentation du programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031
- 10.03** Période de questions du public

30 – Administration et finances

- 30.01** Approuver le programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031 de l'arrondissement de Verdun au montant de 41 150 k\$. (1218286006)

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance

**Dossier # : 1218286006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031 de l'arrondissement de Verdun au montant de 41 150 k\$.

Il est recommandé :
d'approuver la liste des projets jointe au présent dossier décisionnel au montant de 41 150 k\$ constituant le programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031 de l'arrondissement de Verdun, de même que les sources de financement prévues pour ces projets, et d'en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

Signé par Julien LAUZON **Le** 2021-11-08 19:36**Signataire :** Julien LAUZON

Directeur d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218286006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031 de l'arrondissement de Verdun au montant de 41 150 k\$.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 144.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) prévoit que le conseil d'arrondissement doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par ce dernier, un programme des immobilisations de l'arrondissement. Le comité exécutif a fixé au 26 novembre 2021, au plus tard, la date de transmission par les arrondissements au Service des finances de la Ville de Montréal, leur programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031.

Il est à noter que dans le cadre de la confection du présent budget d'immobilisations, l'Administration présentera un Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031.

L'Administration municipale a fixé l'enveloppe globale des emprunts de l'arrondissement de Verdun (en milliers de \$) à 4 115 k\$ annuellement pour la période 2022-2031, pour un montant total de 41 150 k\$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 210217 -08 octobre 2020 -Approuver le programme décennal d'immobilisations (PDI) 2021-2030 de l'arrondissement de Verdun au montant de 41 150 k\$ (1208747030).

CA19 210237- 24 octobre 2019. - Approuver le programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022 de l'arrondissement de Verdun au montant de 12 345 k\$ (1196360011).

CA18 210237- 25 octobre 2018. - Approuver le programme triennal d'immobilisations (PTI) 2019-2021 de l'arrondissement de Verdun au montant de 13 592 k\$. (1186360014).

CA17 210266 - 5 décembre 2017. - Approuver le programme triennal d'immobilisations (PTI) 2018-2020 de l'arrondissement de Verdun au montant de 15 685 k\$ (1170253004).

CA16 210233 - 6 septembre 2016. - Approuver le programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2019 de l'arrondissement de Verdun au montant de 19 130 k\$ (1160774004).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'approbation et la transmission au comité exécutif du programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031. Pour la période 2022-2031, l'arrondissement de

Verdun prévoit investir 41 150 k\$. Il s'agit principalement de projets reliés à l'entretien et à la réfection du réseau routier, l'aménagement des parcs et espaces verts ainsi que de travaux de rénovation de bâtiments. La liste des projets établie par l'Arrondissement est présentée en pièce jointe de ce sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

L'Arrondissement a produit en 2021 un bilan des actifs découlant de la directive administrative concernant la connaissance des actifs (C-OG-DG-D-20-002). La mise en application de cette directive a requis de revoir les critères de priorisation des investissements utilisés jusqu'à présent, et ce, afin de tenir compte des cotes de désuétude des actifs.

La liste des projets du programme décennal d'immobilisation 2022-2031 a été établie par l'Arrondissement en fonction des critères de priorité suivants :

1. Désuétude (état de l'actif);
2. Obligation légale/contractuelle;
3. Projets contribuant à la planification stratégique;
4. Projet générant des économies et/ou revenus additionnels;
5. Projet subventionné.

Ainsi, le programme décennal d'immobilisations 2022-2031 permettra de réaliser des projets dédiés à la protection des actifs de l'arrondissement de Verdun, au maintien et à l'amélioration de l'offre de services aux citoyens.

La programmation des projets de chacun des programmes a été élaborée par les comités parcs et bâtiments et développement durable des rues. La préparation des enveloppes par programme est conforme aux orientations approuvées par le comité budget et optimisation du 25 mai 2021.

L'adoption de la planification des projets d'investissement est requise afin de faire les demandes appropriées de règlements d'emprunt pour l'exécution des travaux auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le programme décennal d'immobilisations 2022-2031 de l'arrondissement de Verdun, tel que soumis au conseil d'arrondissement, respecte l'enveloppe fournie par les services corporatifs qui est répartie comme suit :

(en milliers de dollars)

Programme	2022	2023	2024	2025	2026	2027-2031	Total	% de l'enveloppe
34512 - Programme d'amélioration des parcs, des aires de jeux et places publiques	945	1,165	1,165	1,165	1,165	6,045	11,650	28.3 %
42612 - Programme de réfection des bâtiments administratifs, sportifs et communautaires	1,586	1,366	1,366	1,366	1,366	6,610	13,660	33.2 %

55719 - Programme de réfection routière	1,584	1,584	1,584	1,584	1,584	7,920	15,840	38.5 %
Enveloppe totale cible	4,115	4,115	4,115	4,115	4,115	20,575	41,150	100.0 %

Le budget du PDI de l'arrondissement de Verdun, tel que soumis au conseil d'arrondissement de Verdun, prévoit que son financement sera assuré par des emprunts à long terme, soit un montant total de 4 115 k\$ pour l'année financière 2022. Cette dette sera contractée par le Service des finances et sera remboursée au moyen d'une taxe foncière à la charge des propriétés imposables de l'arrondissement de Verdun, à partir de l'exercice 2024. Cette taxe sera basée sur le montant réellement dépensé au cours de l'exercice 2022.

Si la réalisation des projets décrits dans la pièce jointe du présent sommaire décisionnel nécessite de nouveaux règlements d'emprunt, ceux-ci seront adoptés au cours de l'exercice 2022, et l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) sera nécessaire.

En plus de l'enveloppe de 41 150 k\$ pour les années 2022-2031, l'Arrondissement bénéficiera pour la période 2022-2031 d'un financement corporatif de 10 828 k\$ pour réaliser les investissements suivants :

Programme	Montant Arrondissement 2022-2031	Financement Corporatif 2022-2031	\$ Total investissements	% du total d'investissement
34512- Programme d'amélioration des parcs, des aires de jeux et places publiques	11,650	828	12,478	25,3 %
42612- Programme de réfection des bâtiments administratifs, sportifs et communautaires	13,660	0	13,660	27,7 %
55719- Programme de réfection routière	15,840	0	15,840	32,1 %
Natatorium	0	7 400	7 400	15 %
Total	41,150	8 228	49 378	100.00 %

Le modèle de financement de ces programmes corporatifs sera comme suit :

- Programme des installations sportives extérieures (PISE) financement à 80 % des projets retenus, 628 k\$ en 2022; Aménagement d'un pump-track, parc Adrien-D.-Archambault (Île-des-Soeurs)
- Programme d'aménagement urbain (PAU) – Enfants financement à 100 % 200 k\$ en 2022 pour la création parc Dan-Hanganu (Élgar). De plus en 2021, un montant maximal de 200 k\$ serait accordé pour des travaux dans le parc Grenier.
- Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) - Projet travaux de rénovation Natatorium 7 400 M\$.

Ces financements ont pour objectifs d'améliorer la qualité et d'augmenter l'attrait des parcs de l'arrondissement, de favoriser les bienfaits des parcs sur la santé et le bien-être des citoyens et enfin, de contribuer au maintien des actifs de la Ville de Montréal.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en ce qui a trait aux priorités suivantes du Plan stratégique Montréal 2030:

- 1- Enraciner la nature en ville , en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au coeur de la prise de décision;
- 12- Miser sur la transparence, l'ouverture et le partage des données ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective;
- 19 Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins;
- 20. Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-09-30

Simona STOICA STEFAN
Conseillère en gestion ressources financières

Annick DUCHESNE
Directrice bureau d'arrondissement (intérim)